

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

6^e rencontre du 6 octobre 2020
(par visioconférence)

Direction générale et services :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mme Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général
MM. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire (point 4 seul.)
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières (points 6 à 15)
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles (points 16 à 23)
Mme Chantale Montpetit, coordonnatrice au Service des ressources matérielles (point 17 seul.)

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 22 septembre 2020
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- 4- A-10-208 Service de l'organisation scolaire – plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la mesure 50511 pour la formation générale jeunes, présentée au ministère de l'Éducation (MEQ)
- 5- A-29-1993 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 6- A-31-4097 Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques du Centre de services scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P- 4 – quatrième ouverture
- 7- A-31-4237 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier de bureau – appel d'offres 28-193P – option de renouvellement
- 8- A-31-4238 Service des ressources financières – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Saint-Henri – appel d'offres 25-2873P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4242 Service des ressources financières – le 8520, rue St-Urbain – rénovation de la toiture – appel d'offres 25-2871P – attribution de contrat
- 10- A-31-4250 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux d'électricité – appel d'offres 15-271P – deuxième option de renouvellement
- 11- A-31-4260 Service des ressources financières – numérisation massive des documents – appel d'offres 24-497P – deuxième option de renouvellement
- 12- A-31-4266 Service des ressources financières – service à taux forfaitaires pour l'entretien et la réparation des tableaux numériques et des écrans interactifs – appel d'offres 15-276P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 13- A-31-4267 Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en plomberie – appel d'offres 15-289P – prolongation du contrat
- 14- A-31-4273 Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation – appel d'offres 15-307P – exercice de la première option de renouvellement
- 15- A-31-4276 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de plomberie – appel d'offres 15-209P – prolongation du contrat

- 16- A-33-1612 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’une résiliation de bail avec le Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud – 2260, rue Logan
- 17- A-33-1614 Service des ressources matérielles – actualisation des montages financiers liés à certains projets du plan directeur d’investissement 2020-2025, suite aux récentes annonces du ministère de l’Éducation du Québec
- 18- A-33-1615 Service des ressources matérielles – école Ahuntsic – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement drainage pluvial-sanitaire (projet : 116 018 460)
- 19- A-33-1616 Service des ressources matérielles – école Sainte-Cécile – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de la réfection du gymnase, de la reconfiguration des espaces connexes et de l’ajout d’un vestiaire (projet : 181 022 050)
- 20- A-33-1618 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’une prolongation de bail de huit (8) mois en faveur de la Halte-Répît Hochelaga Maisonneuve
- 21- A-33-1620 Service des ressources matérielles – école Laurier – autoriser la modification du rapport A-33-1598 afin de refléter le réel montant autorisé à un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser le remplacement des blocs sanitaires et d’égout sanitaire - phase 1 (projet : 034 017 350)
- 22- A-33-1622-A Service des ressources matérielles – école Marie-Favery – dépassement de coût – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie, des systèmes électriques et de l’entrée d’eau DAR (projet : 012 021 330)
- 23- A-33-1623 Service des ressources matérielles – école Eulalie-Durocher – dépassement de coût – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de réfection des escaliers extérieurs (projet : 344 028 880)
- 24- A-34-3262 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision
- 25- Documents d’information
- a) A-31-4262 Service des ressources financières – ajout de nouvelles fonctionnalités à l’application de suivi des élèves – phase II – EMICA – avis 27-647D – information

- b) A-33-1617 Service des ressources matérielles – écoles Madeleine-de-Verchères, Paul-Bruchési et Ludger-Duvernay – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de projet de rénovation d’enveloppes extérieurs et de blocs sanitaires (projets : 123 017 910, 159 009 800 et 498 021 750)
- c) A-33-1619 Service des ressources matérielles – modifications au rapport A-33-1600 – location de locaux situés au 3750 Crémazie Est, pour 3 ans afin de permettre au Centre Yves-Thériault de dispenser la formation à 4 groupes d’étudiants supplémentaires
- d) A-33-1621 Service des ressources matérielles – écoles situées au 3000, Beaubien Est et au 7110, 8^e Avenue – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la réhabilitation complète de l’immeuble et de la cour des écoles (projets : 288 015 480 et 235 000 860)

26- Décisions prises hors rencontre

- a) DG-01-513 Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation (septembre 2020)
- b) A-34-3300 Service du secrétariat général – demande d’autorisation afin de procéder à l’aliénation de l’immeuble sis au 6255, rue Boyer (#057) – projet d’acte de vente

27- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l’adoption des rapports par le directeur général du 22 septembre 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 22 septembre 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l’adoption des rapports par le directeur général du 22 septembre 2020.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé. Aucune incidence financière. Le directeur général suit de près la situation financière du CCSDM.

4. Service de l'organisation scolaire – plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre de la mesure 50511 pour la formation générale jeunes, présentée au ministère de l'Éducation (MEQ)

Document déposé : Rapport A-10-208 en date du 2 octobre 2020 de Mmes Joëlle Simard et Marie Paré et de MM. Jean-Christophe C. Pettersen et Louis Bastien Lapierre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le déficit de locaux de classes au primaire et au secondaire dans certains secteurs et la nécessité de répondre aux besoins de classes des élèves actuels et du futur;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le MEQ et les besoins liés aux projets de développement résidentiels;

CONSIDÉRANT les règles particulières de l'appel à projets du PQI 2021-2031, notamment pour l'ajout de maternelles 4 ans et pour l'ajout de gymnase au primaire;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de PRÉSENTER les demandes d'ajout d'espace à soumettre au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre de la mesure 50511 du Plan québécois des infrastructures 2021-2031 (PQI);
- 2° de DEMANDER le financement pour 4 projets, soit 3 au primaire et 1 au secondaire afin de répondre aux besoins d'espaces identifiés par le MEQ et des besoins identifiés pour le développement résidentiel;
- 3° de DEMANDER le financement pour 5 projets de mise aux normes en vertu des orientations gouvernementales liées aux classes de maternelle 4 ans (3 projets) et à l'ajout de plateaux sportifs au primaire (2 projets).

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-29-1993 en date du 29 septembre 2020 de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin additionnel de préposé-aux élèves handicapés à l'école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT l'entente syndicale pour la création d'un poste d'ouvrier d'entretien classe II (aide concierge) au Centre Hochelaga-Maisonneuve;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins au regard du soutien informatique à offrir à l'école Marguerite-De Lajemmerais et la volonté de centraliser les opérateurs en informatique sous l'autorité du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que le poste de surveillant d'élèves est devenu vacant suite à la démission du titulaire au Centre Saint-Paul;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 85,7143 % de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Pierre-Apôtre à l'indice 100-209-1-23410-167;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 50 % d'ouvrier d'entretien classe II (aide concierge) au Centre Hochelaga-Maisonneuve à l'indice 100371-1-63000-177;
- 3° d'ABOLIR un poste annuel à temps partiel à 60 % d'opérateur informatique à l'école Marguerite-De Lajemmerais;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 80 % d'opérateur informatique au Bureau des infrastructures et du centre de services du Service des technologies de l'information, d'AFFECTER le titulaire du poste à l'école Marguerite-De Lajemmerais et de FACTURER l'école à l'indice 100258-5-22200-160;
- 5° d'ABOLIR un poste annuel à temps plein à 100 % de surveillant d'élèves au Centre Saint-Paul;
- 6° de MODIFIER le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

6. Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques du Centre de services scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P- 4 – quatrième ouverture

Document déposé : Rapport A-31-4097 en date du 29 septembre 2020 de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le besoin du Centre de services scolaire de Montréal de qualifier des prestataires de services pour le recrutement des élèves pour des formations spécifiques;

CONSIDÉRANT que la quatrième ouverture de l'avis de qualification 24-529P-4 a été publiée le 8 août 2020;

CONSIDÉRANT que dix offres de services ont été reçues et que neuf d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les neuf offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatre des neuf offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° l'inscription des quatre organismes suivants au répertoire existant des organismes visant le recrutement d'élèves dans le cadre des programmes offerts par le Centre de services scolaire de Montréal, et ce, jusqu'au 30 juin 2021 :
 - Universal Formation Education inc.
 - GS Consulting Group inc.
 - Académie Québec à Montréal inc.
 - Bellafqih Rajaa
- 2° d'AUTORISER le Service du développement et de l'innovation professionnelle à octroyer des mandats de recrutement d'élèves d'une valeur estimée à moins de 100 000 \$ aux organismes inscrits au répertoire.

7. Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier de bureau – appel d'offres 28-193P – option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4237 en date du 2 octobre 2020
de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, suite à la publication de l'appel d'offres 28-193P, un contrat a été attribué à *Unique Mobilier de Bureau* pour livrer sur demande, du mobilier de bureau afin de répondre aux besoins des établissements scolaires et autres unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement du contrat arrive à échéance le 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour une deuxième année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Unique Mobilier de Bureau* a été consulté et a accepté de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement *la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture de mobilier de bureau avec *Unique Mobilier de Bureau* pour un montant annuel de 1 216 777,69 \$ plus taxes, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

8. Service des ressources financières – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Saint-Henri – appel d'offres 25-2873P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4238 en date du 29 septembre 2020
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Saint-Henri;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 août 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Flex net ventilation (8926620 Canada inc.)* au montant de 353 600 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la source de financement mentionnée au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 353 600 \$ plus taxes à *Flex net ventilation (8926620 Canada inc.)* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Saint-Henri;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – le 8520, rue St-Urbain – rénovation de la toiture – appel d'offres 25-2871P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4242 en date du 29 septembre 2020 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la toiture au 8520, rue St-Urbain;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 août 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction L. Morin* au montant de 173 900 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement du CSSDM et que, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 173 900 \$ plus taxes à *Construction L. Morin* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la toiture au 8520, rue St-Urbain;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériaux d'électricité – appel d'offres 15-271P – deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4250 en date du 24 septembre 2020 de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat pour une période d'une année a été attribué le 20 octobre 2018 à *Dubo Électrique Itée* pour la fourniture sur demande de matériaux d'électricité;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du directeur général du CSSDM;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement du contrat viendra à échéance le 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente, une deuxième fois, pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que *Dubo Électrique Itée* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande l'exercice de la deuxième et dernière option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat avec *Dubo Électrique Itée* pour la fourniture sur demande de matériaux d'électricité, d'une valeur de 108 204,40 \$ plus taxes à partir du 7 octobre 2020. Ce contrat prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :
 - La date d'échéance : au terme d'une année, soit le 6 octobre 2021;
 - L'atteinte du montant maximal de 108 204,40 \$ plus taxes;

11. Service des ressources financières – numérisation massive des documents – appel d'offres 24-497P – deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4260 en date du 29 septembre 2020 de Mmes Radia Dehimi et de Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de retenir un fournisseur pour la numérisation massive des documents du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public le 8 février 2018, un contrat à exécution sur demande a été attribué à *Xerox Canada Itée*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement une année à la fois, avec l'accord du comité décisionnel du CSSDM et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement a pris fin le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les services de *Xerox Canada Itée* sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT que *Xerox Canada Itée* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat de 197 020,24 \$ plus taxes, représentant le résiduel de l'année précédente et le montant annuel soumis par *Xerox Canada Ltée* pour la numérisation massive des documents du CSSDM.

12. Service des ressources financières – service à taux forfaitaires pour l'entretien et la réparation des tableaux numériques et des écrans interactifs – appel d'offres 15-276P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4266 en date du 1^{er} octobre 2020 de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 14 novembre 2018 à *Solutions informatiques Inso inc.* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement arrive à échéance le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des technologies de l'information) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Solutions informatiques Inso inc.* accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget centralisé dans le cadre de la mesure 50760 – Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec – 2020-2021;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

1^o d'AUTORISER le renouvellement du contrat avec *Solutions informatiques Inso inc.*, au montant de 157 071,50 \$ plus taxes, pour l'entretien et la réparation des tableaux numériques et des écrans interactifs pour l'ensemble des écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), pour une deuxième année de renouvellement.

13. Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en plomberie – appel d'offres 15-289P – prolongation du contrat

Document déposé : Rapport A-31-4267, version corrigée en date du 5 octobre 2020 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en plomberie pour les différents établissements scolaires et les unités administratives du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), un contrat a été attribué aux entreprises *MécanicAction inc.* et *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.* pour une période d'une année (2019-2020);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le CSSDM a décidé de ne pas exercer l'option de renouvellement et que le Bureau des approvisionnements publiera un nouvel appel d'offres dans les prochains jours;

CONSIDÉRANT le dépassement du coût estimé qui s'élève à 1 487,09 \$ pour l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements souhaite prolonger l'entente jusqu'à l'adjudication du prochain appel d'offres (15-324P - Services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en plomberie) avec *MécanicAction inc.* et *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*;

CONSIDÉRANT que *MécanicAction inc.* et *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.* ont été consultés et acceptent de prolonger l'entente jusqu'à l'adjudication du prochain appel d'offres, aux mêmes termes et aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la prolongation de l'entente avec *MécanicAction inc.* et *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.* pour des services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en plomberie pour les différents établissements scolaires et les unités administratives du CSSDM, pour un montant estimé de 60 000 \$ plus taxes jusqu'à l'adjudication du prochain appel d'offres.

14. Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation – appel d'offres 15-307P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4273 en date du 2 octobre 2020
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, quatre contrats à exécution sur demande ont été attribués à *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Manic inc.*, *Gestion Imm-tech inc.* et *Les Industries Garanties Limitée* pour le service à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année de contrat ferme;
- L'atteinte du montant maximal indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi;

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été envoyée à *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Manic inc.*, *Gestion Imm-tech inc.* et *Les Industries Garanties Limitée* afin de connaître leur intention;

CONSIDÉRANT que *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Manic inc.*, et *Les Industries Garanties Limitée* acceptent de renouveler l'entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Gestion Imm-tech inc.* n'a pas répondu malgré nos rappels;

CONSIDÉRANT que la première année du contrat arrive à échéance le 14 janvier 2021 mais que le Service des ressources matérielles nous a avisé d'un dépassement de coût de 31 824,06 \$ pour l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que le dépassement de coût de 31 824,06 \$ sera déduit du montant prévu au bon de commande pour la première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année (2020-2021);

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires et le fait que ces pouvoirs seront exercés par la directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER le renouvellement des contrats pour les services à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation, avec *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Manic inc.*, et *Les Industries Garanties Limitée*, pour un montant global annuel de 129 569,94 \$ plus taxes, pour la période du 7 octobre 2020 au 6 octobre 2021.

15. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de plomberie – appel d'offres 15-209P – prolongation du contrat

Document déposé : Rapport A-31-4276 en date du 30 septembre 2020 de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, des matériaux de plomberie aux établissements scolaires et autres unités administratives du Centre des services scolaires de Montréal (CSSDM), un contrat a été attribué à l'entreprise *Wolseley Canada inc.*;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du CSSDM et avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la deuxième option de renouvellement, ayant débuté le 15 octobre 2019, arrivera à son terme le 14 octobre 2020 alors que le nouvel appel d'offres est en cours de publication;

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat ne sera octroyé qu'après le 17 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements et le Service des ressources matérielles souhaitent prolonger l'entente avec *Wolseley Canada inc.* jusqu'à l'adjudication d'un nouveau contrat;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Wolseley Canada inc.* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que *Wolseley Canada inc.* a été consulté et accepte de prolonger l'entente jusqu'à l'adjudication d'un nouveau contrat, aux mêmes termes et aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'exercice de la prolongation de l'entente du contrat avec *Wolseley Canada inc.* pour la fourniture sur demande des matériaux de plomberie aux établissements scolaires et autres unités administratives du CSSDM jusqu'à l'adjudication d'un nouveau contrat suite à l'appel d'offres en cours de publication, pour un montant approximatif de 100 000 \$ plus taxes.

16. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'une résiliation de bail avec le Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud – 2260, rue Logan

Document déposé : Rapport A-33-1612 en date du 25 septembre 2020 de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande de l'EMFM de relocaliser le programme AEP – Soutien aux soins d'assistance en établissement de longue durée, dispensée par l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);

CONSIDÉRANT l'analyse menée par les services centraux du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) validant la possibilité d'utiliser les locaux disponibles au 1^{er} étage de l'école Champlain;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la situation, où dans un même bâtiment des élèves du primaire et de la formation professionnelle doivent cohabiter et que deux accès distincts seront utilisés, sauf en cas d'urgence (issue de secours);

CONSIDÉRANT qu'à cet étage, le locataire Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud occupe une partie des locaux, mais que celui-ci a mentionné dès la signature du bail 2019-2023 son intention de quitter les lieux loués avant le terme;

CONSIDÉRANT que l'équipe des baux du Service des ressources matérielles est en communication avec le Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud pour la recherche d'une solution;

CONSIDÉRANT l'article 3.3.1 du bail en vigueur, donnant la possibilité de résilier le bail sur préavis écrit de douze (12) mois avec le locataire pour la reprise de locaux à des fins scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Règlement R2011-1 *concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs du CSSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'avis de résiliation du bail avec le Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud, occupant de l'immeuble 073L situé au 2260, rue Logan;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à prendre le mandat d'identifier, de concert avec le Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud, une solution afin permettre au CSSDM de reprendre les lieux loués en vue d'accommoder l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal pour une période d'environ 5 ans.

17. Service des ressources matérielles – actualisation des montages financiers liés à certains projets du plan directeur d'investissement 2020-2025, suite aux récentes annonces du ministère de l'Éducation du Québec

Document déposé : Rapport A-33-1614 en date du 1^{er} octobre 2020
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'historique, l'exposé de la situation, les recommandations et les réponses aux demandes de financement liées aux appels de projets et décrites dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que le plan directeur d'investissement 2020-2025 ainsi que la stratégie d'intervention sur le parc immobilier repose sur un financement déjà confirmé dans les règles et paramètres budgétaires 2020-2021, de même qu'un financement anticipé, en attente de confirmation faisant suite aux appels de projets admissibles soit à :

- La sous-mesure 50633 – Travaux majeurs de réfection (PQI 2020-2030);
- Le programme fédéral pour la relance économique (Entente bilatérale intégrée);

CONSIDÉRANT le tableau illustrant les décaissements projetés, les engagements planifiés et les sommes minimales accordées pour 2021-2022 en lien avec la réalisation des trois projets;

CONSIDÉRANT les demandes de financement complémentaires à transmettre au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT les montages financiers décrits dans le présent rapport;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à poursuivre la réalisation des trois projets de travaux majeurs de réfection (Le 7378, rue Lajeunesse, Maisonneuve et le 6361, 6^e Avenue);
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles de faire les demandes de financement complémentaires au MEQ, afin de poursuivre la stratégie mise en place;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à poursuivre les études et l'élaboration des plans et devis en vue de réaliser les projets de travaux majeurs de réfection, en attente de la confirmation d'un montage financier du MEQ, préalable à l'appel d'offres pour les travaux de construction, selon les phasages prévus et les opportunités de délocalisation;
- 4° d'APPROUVER le montage financier pluriannuel nécessaire à la poursuite des différentes étapes des projets décrits dans le présent rapport, selon les sources de financement et la courbe de décaissement par année financière;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour obtenir, auprès du MEQ, les validations des projets prévus au plan directeur d'investissement 2020-2025.

18. Service des ressources matérielles – école Ahuntsic – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement drainage pluvial-sanitaire (projet : 116 018 460)

Document déposé : Rapport A-33-1615 en date du 28 septembre 2020
de M. Eric Kabasele Nkala concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Ruccolo+Faubert Architecture inc.* pour les services professionnels en architecture liés à la mise à niveau chaufferie et au remplacement drainage pluvial-sanitaire de l'école Ahuntsic, située au 10615, boul. Saint-Laurent, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Bouthillette Parizeau inc.* pour les services professionnels en ingénierie liés à la mise à niveau chaufferie et au remplacement drainage pluvial-sanitaire de l'école Ahuntsic;

CONSIDÉRANT les services professionnels en architecture requis;

CONSIDÉRANT les services professionnels en ingénierie mécanique et électrique requis;

CONSIDÉRANT les ajouts nécessaires des services professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM, et qui a été présenté au MEES en juin et septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Ruccolo+Faubert Architecture inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels en architecture fournis dans le cadre de la mise à niveau chaufferie et du remplacement drainage pluvial-sanitaire de l'école Ahuntsic;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Bouthillette Parizeau inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels en ingénierie fournis dans le cadre de la mise à niveau chaufferie et du remplacement drainage pluvial-sanitaire de l'école Ahuntsic.

19. Service des ressources matérielles – école Sainte-Cécile – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de la réfection du gymnase, de la reconfiguration des espaces connexes et de l'ajout d'un vestiaire (projet : 181 022 050)

Document déposé : Rapport A-33-1616 en date du 25 septembre 2020
de Mme Sylvie Lejeune concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Norgéreq ltée* pour le projet de réfection du gymnase, de la reconfiguration des espaces connexes et de l'ajout d'un vestiaire de l'école Sainte-Cécile, située au 7230, avenue de Gaspé, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire (CSSDM) le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement; conditionnellement à l'approbation du MEES, et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Norgéreq ltée* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection du gymnase, de la reconfiguration des espaces connexes et de l'ajout d'un vestiaire de l'école Sainte-Cécile.

20. Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’une prolongation de bail de huit (8) mois en faveur de la Halte-Répît Hochelaga-Maisonneuve

Document déposé : Rapport A-33-1618 en date du 23 septembre 2020
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’en juillet 2018 le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) avise la Halte-Répît que son bail arrivant à échéance le 30 juin 2020 ne sera pas renouvelé. Motifs justifiés par les besoins de capacité d’accueil et de vétusté de l’immeuble;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a entamé des travaux de décontamination des sols et que les travaux à l’intérieur du bâtiment débuteront en mars 2021;

CONSIDÉRANT que les travaux dans les nouveaux lieux de la Halte-répît ont pris du retard et que ceux-ci seront prêts en février 2021;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus par le Service des ressources matérielles à l’intérieur du bâtiment débuteront en mars 2021 et que prolonger le bail n’implique aucun retard à l’échéancier des travaux;

CONSIDÉRANT que le taux applicable est celui prévu pour les locataires, selon le rapport A- 33-1503 approuvé par le directeur général, lors de la 1^{re} rencontre du 12 février 2020 (résolution 3.25), pour les baux débutant le 1^{er} juillet 2020 avec augmentation à l’IPC, soit 15,15 \$/pi² pour ce locataire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Règlement R2011-1 *concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs du CSSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d’AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer une prolongation de bail de huit (8) mois en faveur de la Halte-Répît Hochelaga-Maisonneuve.

21. Service des ressources matérielles – école Laurier – autoriser la modification du rapport A-33-1598 afin de refléter le réel montant autorisé à un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande de réaliser le remplacement des blocs sanitaires et d’égout sanitaire - phase 1 (projet : 034 017 350)

Document déposé : Rapport A-33-1620 en date du 28 septembre 2020
de Mme Julie Houle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le contrat, en lien avec le projet de réalisation des travaux de remplacement des blocs sanitaires et d’égout sanitaire de l’école Laurier, située au 505, avenue Laurier Est, à Montréal, entre le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et l’entrepreneur 9368-6616 QUÉBEC inc. (IBE Group), a été résilié unilatéralement;

CONSIDÉRANT que le présent projet est déjà entamé et que l'école Laurier n'a plus de blocs sanitaires et de conciergerie;

CONSIDÉRANT que le projet doit être terminé dans les plus brefs délais pour que l'école retrouve ses blocs sanitaires, la conciergerie et que la mise en conformité des issues soit effectuée;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* est homologué par le CSSDM depuis de nombreuses années et qu'il connaît les enjeux de la réalisation de projets de construction dans le milieu scolaire;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au CSSDM, ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies dans l'homologation de l'appel d'offre 15-304P;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel relatif à l'appel d'offres 15-304P est de 8 000 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire (CSSDM) le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES); par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au MEES en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° de MODIFIER le rapport A-33-1598 afin de refléter le réel montant autorisé à l'entrepreneur homologué, *Les Constructions Serbec inc.*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, dans le cadre de remplacement des blocs sanitaires et d'égout sanitaire - phase 1 de l'école Laurier, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

22. Service des ressources matérielles – école Marie-Favery – dépassement de coût – travaux et honoraires supplémentaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie, des systèmes électriques et de l'entrée d'eau DAR (projet : 012 021 330)

Document déposé : Rapport A-33-1622-A en date du 5 octobre 2020
de Mme Isabelle Mediani concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Désilet Électrique (9138-4214. Québec inc.)* pour les travaux de mise à niveau des systèmes électriques et de l'entrée d'eau à l'école Marie-Favery, située au 7750, avenue Christophe-Colomb, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat attribué aux firmes *BARIN S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et Groupe GESFOR, POIRIER, PINCHIN inc.* pour les services professionnels liés à la mise à niveau des systèmes électriques et de l'entrée d'eau de ladite école;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dus à un changement de la portée des travaux et à la prolongation du chantier;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût estimé des travaux et l'effet sur les honoraires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 Résorption déficit 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Désilet Électrique (9138-4214. Québec inc.)* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux travaux de mise à niveau des systèmes électriques et de l'entrée d'eau à l'école Marie-Favery;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *BARIN S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et Groupe GESFOR, POIRIER, PINCHIN inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et des systèmes électriques et de l'entrée d'eau de l'école Marie-Favery.

23. Service des ressources matérielles – école Eulalie-Durocher– dépassement de coût – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de réfection des escaliers extérieurs (projet : 344 028 880)

Document déposé : Rapport A-33-1623 en date du 30 septembre 2020
de Mme Zineb Belkhaouda concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les contrats attribués aux firmes *RIOPEL DION ST-MARTIN inc.* et *Cima+ S.E.N.C.* pour les services professionnels liés à la réfection des escaliers extérieurs à l'école Eulalie Durocher, située au 2455, avenue Létourneux, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la surveillance au chantier a été échelonnée sur une plus grande période de temps et pour un plus grand nombre d'heures en raison de différentes circonstances au chantier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement, et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *RIOPEL DION ST-MARTIN inc.* et *Cima+ S.E.N.C.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection des escaliers extérieurs à l'école Eulalie-Durocher.

24. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision

Document déposé : Rapport A-34-3262 en date du 23 septembre 2020 de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par le parent de l'élève concerné à l'effet de procéder à la révision de certaines notes obtenues par l'élève à la deuxième étape de l'année scolaire 2019-2020 à l'école primaire Iona;

CONSIDÉRANT la décision 3.28 du directeur général du Centre de services scolaire au cours de la rencontre décisionnelle tenue le 12 février dernier, le comité responsable d'examiner la demande de révision était formé du directeur du Service du secrétariat général, M. René Morales, de la direction d'unité 5, Mme Guylaine Cormier et de la directrice de l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal, Mme Marylène Bernier;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré le père de l'élève et par la suite, les administrateurs concernés,

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* et le fait que ces pouvoirs seront exercés par le directeur général jusqu'à la mise en place du conseil d'administration du Centre de services scolaire (CSSDM) le 15 octobre 2020;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de MAINTENIR la décision de la direction de l'école Iona de ne pas accorder de révision des notes obtenues par l'élève à la deuxième étape de l'année scolaire 2019-2020;

- 2° d'INVITER la direction de l'école Iona à rencontrer les parents de l'élève concerné pour leur présenter de façon détaillée toutes les méthodes d'évaluation des apprentissages qui ont été employées à la deuxième étape de l'année scolaire 2019-2020 en Univers social. Cette rencontre pouvant avoir lieu en présence du conseiller pédagogique spécialiste en évaluation des Services pédagogiques;
- 3° d'INVITER le directeur de l'école Iona à effectuer un rappel auprès du personnel au sujet de l'importance d'informer les parents des progrès et des difficultés des élèves de façon régulière.

25. Documents d'information

- a) A-31-4262 Service des ressources financières – ajout de nouvelles fonctionnalités à l'application de suivi des élèves – phase II – EMICA – avis 27-647D – information
- b) A-33-1617 Service des ressources matérielles – écoles Madeleine-de-Verchères, Paul-Bruchési et Ludger-Duvernay – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de projet de rénovation d'enveloppes extérieurs et de blocs sanitaires (projets : 123 017 910, 159 009 800 et 498 021 750)
- c) A-33-1619 Service des ressources matérielles – modifications au rapport A-33-1600 – location de locaux situés au 3750 Crémazie Est, pour 3 ans afin de permettre au Centre Yves-Thériault de dispenser la formation à 4 groupes d'étudiants supplémentaires
- d) A-33-1621 Service des ressources matérielles – écoles situées au 3000, Beaubien Est et au 7110, 8^e Avenue – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre de la réhabilitation complète de l'immeuble et de la cour des écoles (projets : 288 015 480 et 235 000 860)

26. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 22 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelle recommandation (septembre 2020)

Document déposé : Rapport DG-01-513 en date du 23 septembre 2020 de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

1° de PRENDRE acte du rapport DG-01-513 du comité de répartition des ressources;

2° d'ACCEPTER la recommandation du comité de répartition des ressources.

b) Service du secrétariat général – demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation de l'immeuble sis au 6255, rue Boyer (#057) – projet d'acte de vente

Document déposé : Rapport A-34-3300 en date du 2 octobre 2020 de M^e Chloé Normand concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER la signature de l'acte de vente tel que présenté en Annexe 1, sous réserve des informations à compléter, et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

27. Divers

Ne s'applique pas.

La rencontre se termine à 16 h 25.

Secrétariat général – 5 novembre 2020